« Je n’ai pas fait ce métier pour ça » : pour avoir demandé à une élève de retirer son abaya, une proviseure d’Ivry-sur-Seine (94) menacée de mort (MàJ)

01/06/2024 à 21h32



01/06/24

Lors du procès d’une élève exclue pour port de signes religieux ostentatoires, l’ancienne cheffe d’établissement du lycée Romain-Rolland d’Ivry-sur-Seine est longuement revenue sur les menaces qu’elle a subies.

Cintrée dans sa robe à imprimés, l’ancienne proviseure du lycée Romain-Rolland d’Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) se tient droite à la barre du tribunal correctionnel de Paris, ce vendredi 31 mai. Une incarnation de l’autorité. Parfois, sa voix s’étrangle sous le coup de l’émotion, mais elle ne dévie pas. Méthodiquement, celle qui officie aujourd’hui à l’étranger remonte le fil de l’histoire et égraine le déroulé des événements ayant conduit à l’exclusion de Meissa S., 19 ans, pour port de l’abaya le 10 juin 2023.

Elle rappelle les 17 entretiens avec cette « élève très intelligente et très absentéiste », les réunions avec ses parents, les rappels à la loi sur la laïcité, de mars 2022 à juin 2023, pour tenter de lui faire entendre raison. « À la rentrée de septembre 2022, Meissa est arrivée avec 12 jours de retard, vêtue d'une abaya, d'un bonnet et d'un voile. De multiples professeurs ne l'acceptaient pas en cours, et elle se promenait dans les couloirs avec son carnet de correspondance sur la tête pour cacher ses cheveux », se souvient la cheffe d'établissement.

(…) Le Parisien

27/03/24

Des affaires qui se suivent et qui se ressemblent. Trois individus comparaîtront le 31 mai prochain au tribunal judiciaire de Paris pour avoir menacé de mort en ligne la proviseure d'un lycée d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), a appris ce mercredi 27 mars Le Figaro d'une source proche du dossier, seulement quelques jours après qu'un proviseur parisien menacé de mort pour avoir demandé à une élève de retirer son voile a annoncé quitter ses fonctions pour des questions de «sécurité ». Au cours du mois de juin 2023, «*des messages violents et agressifs*», allant jusqu'à une menace de décapitation , sont alors envoyés sur les réseaux sociaux, dont X (anciennement Twitter) et TikTok.

Ces trois individus, deux hommes et une femme nés entre 2003 et 2005, seront jugés pour «menaces de mort» , «menace de commettre un crime ou un délit contre des personnes chargées de mission de service public» , «cyberharcèlement ayant entraîné une ITT supérieure à 8 sur personne chargée de mission de service public» et «divulgation d'informations personnelles permettant d'identifier ou de localiser une

personne et l’exposant à un risque direct d’atteinte à la personne ou aux biens» , confirme au Figarole parquet de Paris.

L’affaire commence en janvier 2022 lorsque le personnel de direction se heurte à plusieurs reprises au refus d’une lycéenne alors âgée de 18 ans d’enlever «son voile et son abaya » [à cette date, ce vêtement traditionnel dans certains pays musulmans qui couvre le corps n’était pas encore interdit officiellement au sein des établissements scolaires, NDLR], confirme le rectorat de Créteil. […]

Le Figaro